

PARTONS A LA DECOUVERTE DE L'EAU!...



...et créons notre projet "classe d'eau"

Les **classes d'eau**, un bon moyen de participer activement avec les enfants à l'éducation à l'eau et à l'environnement pour que chacun ait un comportement citoyen et agisse de manière responsable face à la ressource en eau.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse, en partenariat avec l'inspection académique s'associe à votre projet d'éducation à l'eau et à l'environnement en créant les **classes d'eau**.

Qu'est-ce qu'une classe d'eau ?

C'est un projet d'éducation à l'eau et à l'environnement élaboré par l'enseignant. Temps fort dans l'année scolaire, la classe d'eau se déroule sur cinq jours consécutifs ou non, sous forme d'activités variées : sorties, rencontres, enquêtes, visites, expériences, connaissance, travaux... La classe d'eau c'est l'occasion d'aborder avec les enfants le thème incontournable de l'eau et de la citoyenneté, de découvrir l'eau et les milieux naturels dans votre environnement proche autour d'un ou plusieurs fils conducteurs. **Attention**, la classe d'eau ne pourra se dérouler qu'à partir du mois de janvier de la saison scolaire en cours. Les classes d'eau avec nuitées seront prises en compte si elles se déroulent sur le territoire du bassin Rhin-Meuse.

A qui s'adressent les classes d'eau ?

Aux classes maternelles et élémentaires. Les projets des collèges et lycées seront également étudiés.

Supports documentaires et aide de 600 euros

Pour préparer votre classe d'eau l'agence de l'eau Rhin-Meuse vous remettra sur simple demande de la documentation pédagogique. Si votre projet est retenu conjointement par l'agence de l'eau Rhin-Meuse et l'inspection académique, vous recevrez pour chaque enfant de la classe des supports documentaires et ludiques, ainsi qu'une aide financière de 600 euros par projet. Cette somme sera naturellement utilisée pour la réalisation de votre classe d'eau par exemple pour le transport, les frais de visite, les achats de matériel, la rémunération d'intervenants spécialisés...

Vous êtes intéressé par les classes d'eau, comment faire ?

1. Vérifier tout d'abord que la commune d'implantation de votre école est éligible aux projets "classes d'eau". La liste est disponible sur www.eau-rhin-meuse.fr ou au 03 87 34 46 23 (secrétariat classe d'eau)
2. Complétez le dossier pédagogique de l'inspection académique des Vosges, la **fiche d'information comptable** accompagnée des pièces demandées.
3. Le dossier pédagogique est à envoyer à l'inspection académique des Vosges, une copie avec fiche comptable et RIB à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.
4. Réception des projets courant novembre de chaque année (date précisée sur site de l'inspection académique)
5. Après examen de votre projet, un courrier vous sera adressé. En cas d'acceptation, ce courrier sera accompagné de la décision d'aide. **Le versement de l'aide en totalité intervient au plus tard au mois d'avril de l'année scolaire en cours.**
6. Une fois la classe d'eau réalisée, vous vous engagez à transmettre à l'agence de l'eau un décompte des dépenses certifié sur l'honneur, un compte-rendu de réalisation ou toute production telle que précisée au projet.

Pour vous inscrire, demandez le dossier de candidature

- A votre Inspection Académique
- A Marie-Noëlle Wirtz, chargée d'éducation à l'environnement à l'agence de l'eau Rhin-Meuse 03.87.34.48.10 <marie-noelle.wirtz@eau-rhin-meuse.fr>
- www.eau-rhin-meuse.fr sur lequel vous trouverez des informations vous permettant d'élaborer votre classe d'eau (exemples d'emploi du temps, documentation mise à votre disposition...).